



**Comité de Concertation et de Coordination
de l'Apprentissage
du Bâtiment et des Travaux Publics**

**COMPTES ANNUELS
au 31 décembre 2020**

SOMMAIRE

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	11
1.1 DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL.....	11
1.2 FAITS SIGNIFICATIFS 2020.....	12
1.3 CHANGEMENTS DE MÉTHODES ET DE PRÉSENTATION COMPTABLE.....	12
1.3.1 <i>Changements de méthodes</i>	12
1.3.2 <i>Changement de présentation comptable</i>	13
1.4 TRAVAUX DE FIABILISATION DES DONNÉES DE LA COLLECTE	13
1.4.1 <i>Changement des règles de gestion dans la reconnaissance des produits et l'estimation des provisions</i>	14
2 INFORMATIONS AU TITRE DES PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES COMPTABLES	16
2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16
2.2 RECONNAISSANCE DES PRODUITS DE LA CONTRIBUTION CCCA-BTP ET MÉTHODE DE DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES	16
2.2.1 <i>Comptabilisation de la cotisation CCCA-BTP, collectée par PRO BTP</i>	16
2.2.2 <i>Pertes sur créances et provisions</i> :.....	17
2.3 RELIQUATS DES EXERCICES ANTÉRIEURS	17
2.4 AUTRES CRÉANCES.....	17
2.5 PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	17
2.6 FONDS DÉDIÉS	18
2.7 SUBVENTIONS REÇUES	18
2.8 AIDES FINANCIÈRES OCTROYÉES.....	18
3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....	19
3.1 BILAN ACTIF	19
3.1.1 <i>Immobilisations incorporelles, corporelles et financières</i>	19
3.1.2 <i>Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles</i>	20
3.1.3 <i>Évolution des créances</i>	20
3.1.4 <i>Créances sur collecte cotisation CCCA-BTP</i>	21
3.1.5 <i>Subventions à recevoir</i>	22
3.1.6 <i>Organismes gestionnaires conventionnés – Soldes débiteurs</i>	22
3.1.7 <i>Valeurs mobilières de placement et créances assimilées</i>	22
3.1.8 <i>Charges constatées d'avance</i>	23
3.2 BILAN PASSIF.....	23
3.2.1 <i>Fonds propres</i>	23
3.2.2 <i>Provisions</i>	23
3.2.3 <i>Dettes</i>	24
3.2.4 <i>Autres charges à payer</i>	24
3.2.5 <i>Organismes gestionnaires conventionnés – Soldes des aides financières à verser</i>	25
4 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	26
4.1 CONCOURS PUBLICS COLLECTÉS PAR BTP PRÉVOYANCE	26
4.2 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION.....	26
4.3 DÉTAIL DES AIDES FINANCIÈRES OCTROYÉES SUR L'EXERCICE	26
4.4 RÉSULTAT FINANCIER	27
4.5 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	27
4.6 IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS.....	27
5 AUTRES INFORMATIONS	28
5.1 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS.....	28
5.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN	28
5.3 EFFECTIFS MOYENS.....	28

BILAN AU 31/12/2020 - ACTIF

ACTIF	EXERCICE 2020			EXERCICE 2019
	Montant brut en €	Amortissements Provisions	Montant net en €	Montant net en €
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	1 628 428	1 524 795	103 633	236 609
Immobilisations incorporelles en cours	67 363		67 363	67 363
Immobilisations corporelles				
Terrains	204 282		204 282	204 282
Constructions				
Constructions	724 377	724 377	0	0
Agencements Constructions	3 215 471	2 678 857	536 614	683 467
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Install. techniques, mat. et outillages	81 009	77 461	3 548	4 980
Autres immobilisations corporelles	1 887 117	1 718 573	168 545	251 106
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Prêts	41 893		41 893	41 893
Dépôts et cautionnements versés	1 786		1 786	1 786
TOTAL I	7 851 726	6 724 062	1 127 663	1 491 484
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
BTP Prévoyance cotisation CCCA-BTP	59 911 775	15 369 934	44 541 841	31 493 559
Subventions & AAP	1 192 488		1 192 488	423 216
Organismes gestionnaires conventionnés	975 226		975 226	5 656 745
Autres créances	55 838		55 838	200 464
TOTAL II	62 135 327	15 369 934	46 765 393	37 773 984
Valeurs mobilières de placement	58 995 009	0	58 995 009	65 179 929
Disponibilités	58 741 527	0	58 741 527	28 385 371
TOTAL III	117 736 535	0	117 736 535	93 565 301
Charges constatées d'avance	907 362	0	907 362	350 573
TOTAL GÉNÉRAL - ACTIF	188 630 950	22 093 996	166 536 953	133 181 342

BILAN AU 31/12/2020 – PASSIF

PASSIF	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
	Montant net en €	Montant net en €
Fonds propres		
Réserves		
Report à nouveau	49 483 071	282 280
Résultat de l'exercice	39 138 932	24 000
SITUATION NETTE	88 622 003	306 280
TOTAL I	88 622 003	306 280
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds Dédiés	0	0
Fonds reportés	0	0
TOTAL II	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provision indemnités de départ en retraite	2 593 534	2 702 341
Provision primes anniversaire	0	92 323
TOTAL III	2 593 534	2 794 664
FONDS DÉDIÉS SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
<i>Fonds dédiés affectés à la mission de développement de la formation professionnelle dans les métiers du bâtiment et des travaux publics</i>		49 176 790
TOTAL III bis	0	49 176 790
AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	2 306 708	2 306 752
Avance conditionnée de l'État sur taxe parafiscale	2 306 708	2 306 708
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	44
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	1 774 933	1 870 033
Fournisseurs	1 105 812	1 546 257
Fournisseurs - Factures non parvenues	669 121	323 776
DETTES SOCIALES ET FISCALES	2 053 733	2 165 414
Provisions congés, RTT et primes à payer	595 154	633 571
Provisions personnel charges à payer	0	17 225
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	1 154 596	1 120 532
État, taxes à payer	303 983	394 087
AUTRES DETTES	67 734 773	73 674 769
État trop perçu sur subventions	471 457	471 457
Entreprises, trop perçu sur cotisations	803 678	772 631
Soldes sur subventions accordées	55 622 171	70 757 243
Reversement OPCO de la construction	10 182 097	
Autres charges à payer	655 369	1 673 438
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	1 451 271	886 639
TOTAL IV	75 321 417	80 903 607
TOTAL GÉNÉRAL - PASSIF	166 536 953	133 181 342

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
	Montant en €	Montant en €
Ventes sur prestations de services	40 112	24 000
Produits de tiers financeurs		
Concours Publics : Cotisation CCCABTP		
Cotisation CCCA-BTP collectée par BTP Prévoyance	105 890 040	103 471 008
Régularisations positives des cotisations 2017-2018-2019	10 294 247	0
Taxe affectée collectée par le Trésor public	0	0
Subventions d'exploitation		
Subventions Projets européens	496 498	645 596
Sous-total 1	116 680 784	104 116 604
Reprise de provisions sur créances de cotisation CCCA-BTP	8 276 351	2 989 275
Reprise de provisions retraite et primes anniversaire	2 794 664	142 324
Droit de retour vente CFA		7 020 000
Autres produits de gestion courante	851 349	533 844
PRODUITS D'EXPLOITATION	128 643 260	114 826 047
Achats et autres charges externes	7 596 543	10 117 588
Frais de collecte	433 989	640 856
Aides financières organismes de formation		
Investissements	3 364 944	46 383 609
Fonctionnement	18 638 204	72 337 053
Formation des personnels enseignants et des maîtres d'apprentissage	99 375	1 748 368
Subventions conventions européennes		100 650
Total aides financières et autres versements	22 102 523	120 569 680
Impôts, taxes et versements assimilés	748 817	794 947
Charges de personnel		
Salaires	5 141 429	7 396 108
Charges sociales	2 598 939	1 157 350
Total charges de personnel	7 740 368	8 553 458
Dotation aux amortissements et provisions		
Dotation aux amortissements	396 654	458 502
Dotation aux provisions sur créances cotisation CCCA-BTP	4 952 966	6 204 400
Dotation aux provisions pour engagement de retraite	2 593 534	
Dotation aux provisions pour prime anniversaire		
Total dotations aux amortissements et provisions	7 943 154	6 662 902
Reports en fonds dédiés		
	0	
Total des reports en fonds dédiés	0	
Autres charges		
Pertes sur créances Cotisation CCCA-BTP	5 990 551	3 091 248
Reversement CONSTRUCTYS - Section alternance Bâtiment	36 465 717	
Régularisations négatives des cotisations antérieures à 2016	885 383	
CHARGES D'EXPLOITATION	89 907 044	150 430 680
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	38 736 217	-35 604 632

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

COMPTE DE RÉSULTAT	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
	Montant en €	Montant en €
Revenus et produits sur cessions de valeurs mobilières de placement	417 749	439 981
PRODUITS FINANCIERS	417 749	439 981
Charges financières sur collecte BTP prévoyance	0	0
CHARGES FINANCIÈRES	0	0
<i>RÉSULTAT FINANCIER</i>	417 749	439 981
<i>RÉSULTAT COURANT</i>	39 153 966	-35 164 651
Transfert de charges	129 306	35 653
PRODUITS EXCEPTIONNELS	129 306	35 653
Pénalités, amendes fiscales et pénales		410
Charges sur exercice antérieur	83 468	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	83 468	410
<i>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</i>	45 838	35 243
<i>RÉSULTAT avant mouvements de fonds dédiés</i>	39 199 804	-35 129 408
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS (PRODUIT)		38 269 804
ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES (CHARGE)		3 065 123
Impôts sur les bénéfices	60 872	51 274
TOTAL PRODUITS	129 190 316	150 582 211
TOTAL CHARGES	90 051 384	150 558 211
<i>EXCÉDENT DE L'EXERCICE</i>	39 138 932	24 000
<hr/>		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL

Le CCCA-BTP, association à gouvernance paritaire, est l'outil des professionnels du bâtiment et des travaux publics, chargé de mettre en œuvre la politique de formation professionnelle initiale aux métiers de la construction, notamment par l'apprentissage, définie par les partenaires sociaux des branches du bâtiment et des travaux publics. Le CCCA-BTP est ainsi chargé de concourir au développement de la formation professionnelle, notamment l'apprentissage, dans les métiers du BTP.

L'article 2 des statuts du CCCA-BTP précise les missions du CCCA-BTP.

1. Assurer l'information des jeunes, de leurs familles et des entreprises, sur la formation professionnelle initiale ou sur les métiers du bâtiment et des travaux publics ;
2. Développer la formation professionnelle dans les métiers du bâtiment et des travaux publics, particulièrement par le financement des investissements et du fonctionnement des établissements d'enseignement professionnel, des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage visés à l'article L 6232-6 du code du Travail par la formation des personnels enseignants et des maîtres d'apprentissage ainsi que par l'acquisition de matériel technique et pédagogique ;
3. Financer les actions particulières visant, d'une part, la préformation et l'insertion professionnelle des publics de moins de vingt-six ans, et d'autre part, l'animation et l'accompagnement connexes à la formation des apprentis.

La responsabilité du CCCA-BTP en matière d'apprentissage dans le BTP, et plus précisément, en matière de pédagogie de l'apprentissage, s'exerce notamment dans le cadre de la convention conclue avec le ministère de l'Éducation nationale.

La loi de septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a modifié le positionnement du CCCA-BTP dont les actions se déploient désormais vers l'ensemble des organismes de formation du Bâtiment et des Travaux Publics. Les actions mises en œuvre pour concourir à ses missions sont les suivantes :

- Assurer une veille qualifiée sur l'ensemble des domaines du BTP et de la formation professionnelle aux métiers de la construction ;
- Réaliser des baromètres et des études territoriales, en lien avec l'OPMQ, sur les enjeux emploi-formation et l'offre de formation territoriale ;
- Concevoir des orientations et ressources pédagogiques ;
- Assurer la promotion du secteur de la construction, des métiers et des formations BTP ;
- Sensibiliser à la mise en place de certifications de systèmes et de management de la qualité ;
- Proposer des rencontres thématiques animées par les experts du CCCA-BTP ou des opérateurs référencés ;
- Piloter et animer des consortiums d'organismes de formation pour répondre à des appels à projets nationaux et européens (prépa apprentissage, AFEST, mobilité européenne...) ;
- Innover dans les métiers et les formations BTP ;
- Accorder des financements aux organismes de formation pour soutenir expérimentations et innovations et en assurer leur déploiement via des appels à projets.

1.2 FAITS SIGNIFICATIFS 2020

Un exercice 2020 particulier, ainsi, le conseil d'administration lors de sa réunion de janvier 2021 validait-il un budget d'orientation et de transition prenant en compte les éléments suivants :

- Premier exercice de mise en œuvre de la réforme du financement de l'apprentissage et de financement par le CCCA-BTP par appel à projets ;
- Les taux de contribution des entreprises sont stabilisés et la loi de finances 2020 prévoit le versement à l'OPCO de la construction au bénéfice de la section alternance de 50% des cotisations encaissées ;
- Année de transition pour le CCCA-BTP caractérisée par la poursuite des projets pluriannuels dédiés aux CFA à gouvernance paritaire (PQP) et une nouvelle offre de services à la fois généraliste et spécifique, proposée aux 360 organismes de formation formant aux métiers du BTP dans l'attente d'un positionnement des partenaires sociaux des branches du Bâtiment et des Travaux Publics sur l'apprentissage et l'avenir du CCCA-BTP.

Cet exercice 2020 a été particulièrement perturbé par la crise sanitaire liée à la Covid-19 avec deux périodes de confinement. Le premier confinement n'a pas permis d'organiser pendant 3 mois les réunions du conseil d'administration impactant l'engagement des actions prévues au budget notamment dans le déroulement du nouveau processus de financement d'appels à projets avec un ambitieux programme pour cette première année. Ce premier confinement a en revanche une nouvelle fois mis en avant la valeur ajoutée d'un outil tel que le CCCA-BTP, notamment s'agissant du soutien apporté aux organismes de formation dans le déploiement des outils numériques dédiés aux formations à distance.

Dans ce contexte inédit de crise sanitaire, le conseil d'administration du CCCA-BTP a adopté au mois de septembre 2020, en complément du plan de relance de l'État en faveur de l'apprentissage, un plan de relance d'envergure doté de 18 M€ progressivement mis en place auprès des acteurs de l'écosystème du CCCA-BTP. Son financement a été intégré dans le budget révisé voté en juin 2020. Ce plan s'est déployé dans le strict respect des règles de la commande publique, soit dans le cadre de délais contraints.

A noter également, l'évolution de la réglementation comptable telle que présentée aux administrateurs lors des conseils d'administration des mois de février et avril 2021, modifie la présentation du compte de résultat et du bilan, ainsi que la formation du résultat dégagé sur l'exercice au travers des changements de méthode et de présentation comptables exposés ci-après.

1.3 CHANGEMENTS DE MÉTHODES ET DE PRÉSENTATION COMPTABLE

1.3.1 Changements de méthodes

À compter du 1er janvier 2020, l'association applique les dispositions des règlements ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif applicable à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2020, modifié par le règlement n°2020-08 du 4 décembre 2020.

Les cotisations collectées par PRO BTP auprès des entreprises sont assimilées au vu du règlement 2018-06 à des concours publics.

Dans la mesure où ce nouveau règlement comptable ne permet pas l'inscription de fonds dédiés pour cette nature de ressource, le solde des fonds dédiés constatés au 31-12-2019 a fait l'objet d'un retraitement en report à nouveau (cf. note 3.2.1 de la présente annexe).

Le solde de l'ensemble des opérations de l'exercice constitue, à compter de l'exercice un excédent ou un déficit sur l'exercice.

1.3.2 Changement de présentation comptable

La mise en œuvre des dispositions du règlement ANC 2018-06 n'a pas d'incidence sur les comptes à l'ouverture de l'exercice. Les seules incidences concernent la présentation du bilan et du compte de résultat et principalement les points exposés ci-après :

- Impact sur le bilan :
 - Reclassement des fonds dédiés en report à nouveau,
 - Un regroupement des rubriques constituant le poste « Autres dettes » - le même regroupement a été effectué pour l'exercice 2019 à des fins de comparabilité.
- Impacts sur le compte de résultat :
 - un changement de présentation des cotisations présentées au poste « concours publics » au compte de résultat,
 - les mouvements des fonds dédiés, au travers des postes report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (produit) et engagements à réaliser sur ressources affectées (charge), n'impactent plus le résultat de l'association qui présente ainsi un excédent ou un déficit pour ce qui concerne la cotisation CCCA-BTP,
 - Les aides financières sont replacés sous le poste « frais de collecte » - le même reclassement a été effectué pour l'exercice 2019 à des fins de comparabilité.

1.4 TRAVAUX DE FIABILISATION DES DONNÉES DE LA COLLECTE

Dans son rapport du 7 septembre 2018 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, EY Audit, commissaire aux comptes du CCCA-BTP, formulait une réserve du fait de l'impossibilité, selon leur appréciation, de collecter les éléments suffisants pour s'assurer de l'estimation fiable des cotisations CCCA-BTP au titre de l'exercice 2017. Cette estimation établie sur la base du montant prévu au budget 2017, soit 69 515 000 €, a été retenue par la direction du CCCA-BTP, dans le respect du principe comptable de prudence. Cette décision faisait suite aux difficultés liées aux modalités d'exploitation de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) rencontrées par PROBTP, l'organisme collecteur des cotisations CCCA-BTP, lors de sa mise en place en 2016 : il n'avait en effet pas été possible de déterminer de manière fiable le montant des cotisations à reconnaître au titre de l'exercice 2017.

Pour les mêmes raisons, le montant des cotisations reconnues au titre de l'exercice 2018 a été comptabilisé sur la base du montant prévu au budget 2018, soit 71 504 000 €. Le commissaire aux comptes, dans son rapport du 20 mai 2019 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, a de nouveau formulé une réserve sur les comptes annuels 2018.

Selon les mêmes conclusions, le commissaire aux comptes a renouvelé sa réserve dans son rapport sur les comptes annuels 2019.

Depuis 2018, PROBTP a engagé des actions de fiabilisation pour mieux apprécier les montants de cotisations dues et versées par les entreprises au titre des exercices 2017, 2018 et 2019. Ces travaux ont permis de corriger une part importante des incohérences constatées au titre des données 2017 et 2018.

Pour l'exercice 2020, afin d'être en mesure de revenir à une situation normalisée permettant de s'appuyer sur les données transmises via les états mensuels de PRO BTP, une mission d'analyse de ces données en vue d'assurer les retraitements adéquats et leurs traductions comptables a été réalisée par un cabinet expert dans ce domaine. Le périmètre intégrait les données détaillées au 31 mars 2021 transmises par PRO BTP début mai (cotisations encaissées et engagements).

L'analyse de ces données a ainsi mis en exergue quelques incohérences de traitement des éléments transmis par PRO BTP. En effet, il pouvait apparaître des doublons de déclarations ou des erreurs de saisie de ces déclarations. La Direction du CCCA-BTP a donc décidé de retraitier les montants engagés en retenant les données corrigées issues de son analyse. Les corrections impactent principalement les exercices 2017, 2018 et 2019, les trois exercices pour lesquels le passage à la DSN par PRO BTP a généré des erreurs.

En conséquence, les engagements comptabilisés sur les exercices clos de 2017, 2018 et 2019 font l'objet sur l'exercice 2020 d'une régularisation de + 10,2 M€ en complément des produits d'exploitation.

1.4.1 Changement des règles de gestion dans la reconnaissance des produits et l'estimation des provisions

Les règles de reconnaissance en comptabilité des cotisations sont détaillées au 2.2 de la présente annexe sur la base de la mise en œuvre des nouvelles règles de gestion.

L'exploitation des données a aussi permis d'ajuster la méthode d'estimation de la part douteuse des créances en retenant des critères plus objectifs, notamment, le passage en perte des créances des entreprises radiées pour lesquelles Pro BTP n'avait pas encore pris de décision sur la créance liée. Cette méthode conduit à un taux de provision légèrement ajusté dont les détails sont récapitulés dans le tableau ci-dessous présentant l'écart du taux de provision par année selon l'ancienne estimation et la nouvelle estimation :

Exercice	Taux de provision Ancienne règle	Taux de provision Nouvelle règle de gestion	Différence
2005	2,91%	2,95%	0,04%
2006	3,22%	3,21%	- 0,01%
2007	2,63%	2,63%	0,00%
2008	3,31%	3,38%	0,07%
2009	3,17%	3,28%	0,11%
2010	2,95%	3,09%	0,14%
2011	2,78%	2,89%	0,10%
2012	2,99%	3,11%	0,12%
2013	3,05%	3,22%	0,16%
2014	2,97%	3,15%	0,18%
2015	3,14%	3,41%	0,26%
2016	2,63%	2,92%	0,29%
2017	2,50%	2,54%	0,05%
2018	2,61%	2,79%	0,18%
2019	0,66%	1,04%	0,38%
2020	0,02%	0,72%	0,70%

A la clôture des comptes 2019, l'analyse historique du taux moyen de non-recouvrement de la taxe montrait que celui-ci était en moyenne de 3,69% de 2012 à 2016, il atteignait 4,73% pour 2017. Par prudence, le taux de provision 2017 avait été défini à 5% et les taux de 2018 et 2019 avaient fixés à 6%.

L'impact sur les comptes 2020 de l'ajustement des cotisations et du changement des règles de **gestion dans l'estimation des créances et des provisions** qui est décrit dans les deux précédents paragraphes pour les années 2017, 2018 et 2019, est résumé dans le tableau ci-après :

Exercice	Ajustement des cotisations Complément de ressource	Complément irrécouvrables changement d'estimation	Reprise de provision changement d'estimation	Impact total
2017	1 335 165	-284 008	919 384	1 970 541
2018	2 968 369	-852 821	1 201 437	3 316 985
2019	5 854 497	-818 096	2 757 930	7 794 330
Sous-total	10 158 031	-1 954 925	4 878 751	12 945 640
Divers variation engagements CGA	136 216			136 216
TOTAL	10 294 247	-1 954 925	4 878 751	13 081 856

L'ajustement global des retraitements des créances et des produits sur les exercices 2017, 2018 et 2019 suivant les nouvelles règles de gestion appliquées est de : + 13 081 856 €.

2 INFORMATIONS AU TITRE DES PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les principes comptables fondamentaux ont été appliqués, conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. À l'exception des incidences sur la présentation des comptes de la mise en œuvre des dispositions du règlement ANC 2018-06, aucun autre changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux modalités d'établissement relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition selon les dispositions du Règlement CRC n° 2004-06 (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation prévue de chaque élément.

	Durée d'amortissement
Terrains	Non amorti
Bâtiment d'activités - Structure	Totalement amorti
Bâtiment d'activités - Agencements Aménagements	10 ans
Matériels de bureau	4 ans
Matériels informatique	3 ans
Matériels de transport	5 ans
Mobilier	8 ans

2.2 RECONNAISSANCE DES PRODUITS DE LA CONTRIBUTION CCCA-BTP ET MÉTHODE DE DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES

2.2.1 Comptabilisation de la cotisation CCCA-BTP, collectée par PRO BTP

La majeure partie des produits du CCCA-BTP est constituée par une taxe calculée sur la masse salariale des entreprises des secteurs du bâtiment et des travaux publics définie dans les articles L6331-35 à L6331-47 du Code du travail. Le recouvrement de la taxe est assuré par PRO BTP depuis 2005. Les produits de cette collecte sont comptabilisés sur la base des états « compte général adhérent » reçus mensuellement.

Le total des concours publics au 31 décembre N correspond aux engagements arrêtés sur la base des états CGA (compte général adhérent – CGA) communiqués par PRO BTP au 31 mars N+1 au titre de

l'année N et des années antérieures, minorés des encaissements versés par PRO BTP sur la base des états au 31 décembre N et minorés des admissions en non-valeur.

Le CCCA-BTP ajuste au 31 Décembre de l'exercice, les engagements sur la base de son analyse des états CGA détaillés reçus de PRO BTP en corrigeant notamment les doublons et/ou les erreurs de saisies décelées dans ces états. Un complément ou une diminution d'engagement est alors comptabilisé et la créance ajustée au titre de l'exercice donné.

2.2.2 Pertes sur créances et provisions :

Suivant le même principe décrit au point 2.2.1, le solde des créances est analysé et le CCCA-BTP met en œuvre une analyse visant à vérifier la cohérence des soldes des créances retenus par PRO BTP.

A l'issue de cette analyse, les créances injustifiées sont comptabilisées en perte et, sur la base d'une méthode statistique et des critères définis dans le cadre des nouvelles règles de gestion, le CCCA-BTP applique un taux de provision sur la créance à risque.

2.3 RELIQUATS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Dans l'attente d'un décret en Conseil d'État qui permettrait de disposer des reliquats de taxe parafiscale éligible au titre des exercices 2003 et antérieurs, ceux-ci ont été considérés comme une dette envers l'État inscrite au passif du bilan dans un compte d'avances conditionnées de l'État.

2.4 AUTRES CRÉANCES

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation lorsqu'elles présentent un risque de non-recouvrement.

2.5 PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture de l'exercice font l'objet d'une provision dans les comptes annuels. Elles sont calculées selon une méthode statistique qui consiste à projeter les droits acquis par chaque salarié à la date de son départ en retraite. Le calcul tient compte de la probabilité de présence du salarié dans les effectifs à la date de son départ en retraite. Les hypothèses de calcul se présentent comme suit :

Hypothèses au 31/12/2020	
Taux d'actualisation	0,64%
Taux d'augmentation des salaires	2,12%
Taux de sortie	0,8% constant et nul à partir de 50 ans
Table de mortalité	TG05 *
Taux de charges sociales	60,66%
Modalités de départ en fin de carrière	Départ volontaire avec droits complets
Age de fin de carrière	62 ans

2.6 FONDS DÉDIÉS

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif «Fonds dédiés» avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte «Reports en fonds dédiés».

2.7 SUBVENTIONS REÇUES

Les financements des bailleurs de fonds publics institutionnels sont comptabilisés en produits dans le compte de résultat à hauteur du montant notifié dans la convention, dans la mesure où aucune convention suspensive n'est indiquée. La part de financement attribuée, non consommée en fin d'exercice est inscrite en produit constaté d'avance au passif du bilan dans la mesure où aucun échéancier ne précise la répartition du financement sur les différents exercices.

2.8 AIDES FINANCIÈRES OCTROYÉES

Les aides financières attribuées par le conseil d'administration au cours de l'exercice sont rattachées aux charges de l'exercice. Les sommes ou échéances non encore versées aux organismes gestionnaires à la fin de chaque exercice sont inscrites au passif du bilan sous la rubrique « Solde des aides financières accordées ».

3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 BILAN ACTIF

3.1.1 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE AU DEBUT DE L'EXERCICE	VARIATIONS		VALEUR BRUTE A LA FIN DE L'EXERCICE
		+	-	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 628 428	0	0	1 628 428
en Cours	67 363	0	0	67 363
TOTAL I	1 695 791	0	0	1 695 791
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
-Terrains	204 282	0	0	204 282
-Constructions		0	0	
.sur sol propre	724 377	0	0	724 377
.installations et aménagements	3 215 471	0	0	3 215 471
en Cours	0	0	0	0
-Installations techniques matériels et outillage	81 009		0	81 009
-Autres immobilisations corporelles		0	0	
.agencements divers	351 997	0	0	351 997
.matériel de transport	9 742	0	0	9 742
.matériels, mobiliers de bureau	1 492 545	32 833	0	1 525 378
& informatiques		0	0	
Sous-total Autres immobilisations corporelles	1 854 284	32 833	0	1 887 117
TOTAL II	6 079 423	32 833	0	6 112 256
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
-Prêts et autres immobilisations financières	41 893	0	0	41 893
-Dépôts et cautionnements	1 786	0	0	1 786
TOTAL III	43 679	0	0	43 679
TOTAL GENERAL	7 818 893	32 833	0	7 851 726

Les acquisitions d'immobilisations corporelles concernent l'achat de matériels informatiques avec notamment l'équipement pour tous les collaborateurs du CCCA-BTP d'un ordinateur portable (du matériel a également été acquis pour les collaborateurs pour améliorer leur équipement dans le cadre du télétravail).

3.1.2 Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

AMORTISSEMENTS 2020				
IMMobilisations AMORTISSABLES	VALEUR AU DEBUT DE L'EXERCICE	VARIATIONS		VALEUR À LA FIN DE L'EXERCICE
		+	-	
IMMobilisations INCORPORELLES	1 391 819	132 976		1 524 795
IMMobilisations CORPORELLES				
- <i>Constructions</i>				
. sur sol propre	724 377			724 377
. installations et aménagements	2 532 004	146 852		2 678 857
- <i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	127 981	1 432		129 413
- <i>Autres immobilisations corporelles</i>				
. agencements divers	246 961	12 954		259 915
. matériel de transport	9 742			9 742
. matériel, mobilier de bureau et informatique	1 294 524	102 440		1 396 964
<i>Sous-total Autres immobilisations corporelles</i>	1 551 227	115 394		1 666 621
TOTAL IMMobilisations CORPORELLES	4 935 589	263 678	0	5 199 268
TOTAL GENERAL	6 327 408	396 654	0	6 724 062

3.1.3 Évolution des créances

Le montant des créances 2020 (Hors prêts), en valeur brute, est en hausse par rapport à 2019 et se ventile de la manière suivante :

	MONTANT 2020	MONTANT 2019	MONTANT 2020 - 2019
Créances de l'actif circulant			
Créances sur collecte cotisation CCCA-BTP par BTP prévoyance	59 911 775	50 186 878	9 724 897
Créances / diverses conventions	711 965	423 216	288 749
Créances / Organismes gestionnaires conventionnés	975 226	5 656 745	-4 681 519
Fournisseurs	5 984	67 808	-61 824
Constructys	30 301	33 887	-3 586
Appels à Projets	450 222	0	450 222
Autres	49 854	98 769	-48 915
	sous-total	62 135 327	56 467 303
Charges constatés d'avance	907 362	350 573	556 789
TOTAL DES CRÉANCES	63 042 689	56 817 876	6 224 813

L'augmentation du volume de créances sur la collecte cotisation du CCCA-BTP est principalement liée à l'ajustement des créances sur les exercices 2017, 2018 et 2019.

La variation du poste des créances auprès des organismes gestionnaires est liée aux remboursements des avances par les organismes gestionnaires au cours de l'exercice.

ANNEE 2020	MONTANT BRUT	À UN AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts	41 893	41 893	
Autres	1 786	1 786	
sous-total	43 679	43 679	0
Créances de l'actif circulant			
Créance sur collecte cotisation BTP Prévoyance	59 911 775	59 911 775	
Créances/ diverses conventions	1 192 488	604 005	588 483
Organismes gestionnaires de CFA	975 226	975 226	
Fournisseurs	6 946	6 946	
Autres	48 892	48 892	
Charges constatées d'avance	907 362	907 362	
sous-total	63 042 689	62 454 206	588 483
TOTAL DES CREANCES	63 086 367	62 497 884	588 483

3.1.4 Crédit sur collecte cotisation CCCA-BTP

Les créances auprès des entreprises sur la cotisation collectée par BTP Prévoyance s'élèvent à la clôture des comptes à 59 911 775€.

Les admissions en non-valeurs (crédits irrécouvrables), les soldes minimes et les prescriptions ont été comptabilisés dans les comptes 2020 pour la cotisation CCCA-BTP sur la base des éléments communiqués par PROBTP détaillés par exercice et entreprises pour un montant total de 1 916 225 € ; celles-ci ont été complétées par l'ajustement relatif à la modification des règles de gestion s'agissant des pertes sur créances irrécouvrables. Le point est détaillé en « *1.4 Travaux de fiabilisation des données de la collecte* » le montant complémentaire enregistré en régularisation des exercices 2005 à 2020 s'élève à 4 054 496 €.

Provision pour dépréciation d'actifs : elle correspond à la provision pour dépréciation des créances auprès des entreprises au titre de la cotisation CCCA-BTP et suit les nouvelles règles de gestion décrites en « *1.4 Travaux de fiabilisation des données de la collecte* ».

À la clôture de l'exercice, le montant de la provision s'élève à 15 369 933€.

La variation de la provision au titre de l'exercice est détaillée ci-après :

Tableau de variation des provisions pour dépréciation des créances	À l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	À la clôture de l'exercice
Crédit Pro BTP	18 693 318	4 952 966	8 276 351	15 369 933
Total des variations	18 693 318	4 952 966	8 276 351	15 369 933

3.1.5 Subventions à recevoir

Les subventions à recevoir se décomposent de la manière suivante :

	ANNEE 2020	
	Subventions à recevoir	Montant en €
Subventions Européennes		
- UNIEP Paint Tutors Up	108	
- WoMen can Build	8 645	
- SoMexNet	6 802	
- Erasmus + 2018	74 583	
- Fondation BTP Plus	24 000	
- Blueprint	118 815	
- Easy ecvet	63 467	
- Renov up	248 392	
- Mobilité 2020-2022	157 809	
- Subventions diverses	9 344	
TOTAL	711 965	

3.1.6 Organismes gestionnaires conventionnés – Soldes débiteurs

La créance auprès des organismes gestionnaires conventionnés s'élève à 974 227 € et se décompose de la manière suivante :

Créances	2020	2019	Écart
Comptes débiteurs			
Avance de trésorerie	0	4 913 327	-4 913 327
Mandat de gestion - avances	974 227	743 418	230 809
Total en €	974 227	5 656 745	-4 682 517

3.1.7 Valeurs mobilières de placement et créances assimilées

La baisse importante des taux du marché monétaire dans cette période a conduit le CCCA-BTP à abandonner les placements en SICAV et à privilégier d'autres types de placement, mieux rémunérés, tels les livrets association, les certificats de dépôts, les bons de caisse ou les comptes à terme qui constituent dorénavant la quasi-totalité de nos placements.

L'augmentation du volume de disponibilités est liée à l'échéance des comptes à terme intervenue en 2020 et non encore replacés compte tenu de la difficulté à obtenir des produits de placements sans risques offrant des performances équivalentes à celles des placements arrivés à terme en 2020.

TRESORERIE	Valeur au Bilan au 31/12/2020	Valeur au Bilan au 31/12/2019	Variation
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées :			
- Comptes sur Livrets	58 802 150	33 588 591	25 213 559
- Bons à moyens terme négociables		5 000 000	-5 000 000
- Comptes à terme		26 166 076	-26 166 076
- Intérêts courus non échus	192 859	425 262	-232 403
<i>sous-total</i>	58 995 009	65 179 929	-6 184 920
Disponibilités	58 741 527	28 385 371	30 356 155
TOTAL	117 736 535	93 565 300	24 171 235

3.1.8 Charges constatées d'avance

Elles correspondent à des factures émises par les fournisseurs avant la clôture pour la maintenance de logiciels et de matériels au titre des années suivantes, ainsi qu'à des prestations facturées mais devant être réalisées en partie en 2021, pour un montant de 907 362€.

L'augmentation correspond à l'amélioration du processus d'enregistrement des factures et de césure d'exercice.

3.2 BILAN PASSIF

3.2.1 Fonds propres

Fonds Propres 2020	Solde d'ouverture	Transfert du solde des fonds dédiés 2019 au bilan d'ouverture	Affectation du résultat 2019	Excédant l'exercice 2020	Solde de clôture
Report à nouveau	282 280	49 176 790	24 000		49 483 071
Résultat de l'exercice	24 000		-24 000	39 138 932	39 138 932
Situation nette	306 280	49 176 790	0	39 138 932	88 622 003

Compte tenu de la réforme de la réglementation comptable applicable aux associations, les fonds propres ont évolué de manière significative sur 2020 avec le retraitement en report à nouveau du total des fonds dédiés au 31 décembre 2019.

L'impact de ce retraitement sur le report à nouveau s'élève à 49 176 790 €.

Le solde du report à nouveau est de 49 483 071 € à la clôture de l'exercice.

Le résultat pour l'exercice 2020 s'élève à 39 138 932 €.

Compte tenu de ces éléments, la situation nette s'élève à 88 622 003 € à la clôture de l'exercice.

3.2.2 Provisions

Les provisions pour risques et charges de 2 593 534 € à la clôture de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Année 2020	Valeur brute au début de l'exercice	Variations			Valeur brute à la fin de l'exercice
		Augmentation	Utilisation dans l'exercice	Diminution	
Provisions sur charges					
Provisions pour retraite	2 702 341		108 807		2 593 534
Provisions pour prime anniversaire	92 323		22 910	69 413	0
TOTAL en €	2 794 664	0	131 717	69 413	2 593 534

- Provision pour engagement de retraite

Les engagements d'indemnités de départ en retraite sont provisionnés en fin d'année en fonction des effectifs existants au 31 décembre 2020.

La méthode statistique retenue pour calculer cette provision tient compte de la probabilité de présence au CCCA-BTP à l'âge de la retraite. L'âge de départ en retraite retenu est de 62 ans compte tenu de la réforme des retraites intervenue en 2010.

La reprise sur provisions d'exploitation de l'exercice s'élève à 108 807 € compte tenu des départs à la retraite de trois salariés sur l'exercice 2020.

Au 31/12/2020, le montant de la provision retraite s'élève à 2 593 534 €.

3.2.3 Dettes

Les dettes s'élèvent à 75 321 417 € au 31/12/2020 selon la répartition ci-dessous :

ANNÉE 2020	MONTANT BRUT	À UN AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN
Dette sur collecte de taxe parafiscale	2 306 708		2 306 708
Dettes fournisseurs	1 774 933	1 774 933	
Dettes fiscales et sociales	2 053 733	2 053 733	
Trop perçu sur subventions	471 457	471 457	
Entreprises trop perçu sur cotisations	803 678	803 678	
Dettes envers les organismes gestionnaires conventionnés	50 182 465	50 182 465	
Prépa apprentissage	5 439 706	5 439 706	
Revertement OPCO de la constructuion	10 182 097	10 182 097	
Autres dettes	655 369	655 369	
Produits constatés d'avance	1 451 271	1 451 271	
TOTAL des DETTES	75 321 417	73 014 709	2 306 708

La dette sur collecte de taxe parafiscale d'un montant de 2 306 547 € correspond aux opérations et produits complémentaires financés par la taxe parafiscale et portés depuis 2009 en compte comptable d'avances conditionnées de l'Etat, à plus d'un an.

Entreprises, trop perçu sur cotisations : 803 678 €. Ce montant correspond aux soldes créditeurs des entreprises figurant dans les créances dites normales (non contentieuses).

3.2.4 Autres charges à payer

Charges à Payer 2020	Montant
Subvention Européenne à rembourser	291 681
Charges diverses	72 109
Notes de frais personnel	6 574
Notes de frais administrateurs	707
Frais paritaires	12 638
PRO BTP frais de gestion	271 660
TOTAL autres charges	655 369

3.2.5 Organismes gestionnaires conventionnés – Soldes des aides financières à verser

EXERCICE	2020	2019	Ecart
Soldes des aides financières attribuées en €	55 622 171	70 757 243	-15 135 072

La diminution est en relation avec le changement de réglementation du financement de l'apprentissage qui occasionne une baisse des aides financières attribuées sur 2020 et donc une baisse de la dette envers les organismes gestionnaires conventionnés.

Des reliquats de subventions, correspondant à des actions non réalisées ou à des dépenses inférieures aux provisions, ont été annulés et portés en « Autres produits de gestion courante » au cours de l'exercice pour un montant de 757K€.

4 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 CONCOURS PUBLICS COLLECTÉS PAR BTP PRÉVOYANCE

COLLECTE COTISATION	Total 2020
Collecte au titre de l'exercice	105 890 040
Régularisations positives sur exercices 2017, 2018 et 2019	10 294 247
Cotisation CCCA-BTP après régularisations positives	116 184 287
Régularisations négatives sur exercices antérieurs à 2017	- 885 378
TOTAL COLLECTE BRUTE 2020	115 298 909

* Le détail des régularisations est explicité dans le 1.3 de la présente annexe

Le produit de la cotisation CCCA-BTP s'élève à 105 890 040 € au titre de 2020.

L'exercice 2020 est aussi fortement impacté par les régularisations des produits au titres des exercices 2005 à 2016 et plus spécifiquement par les régularisations opérées sur les exercices 2017, 2018 et 2019, s'agissant de l'ajustement opéré sur le niveau d'engagement réel, le tableau ci-dessus récapitule ces régularisations qui expliquent la forte variation des produits 2020.

Les taux de collecte ont été maintenus entre 2019 et 2020.

4.2 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions reçues par le CCCA-BTP en 2020 sont rattachées aux conventions de financements sur projets européens. Les subventions sur fonds européens représentent au titre de l'exercice 2020 un montant global de 496 498 €.

4.3 DÉTAIL DES AIDES FINANCIÈRES OCTROYÉES SUR L'EXERCICE

Aides financières Organismes de formation (montant en €)	Investissement	Fonctionnement	Formation	Total
Égletons	1 500 000	9 500 000		11 000 000
Organismes de formation Apprentissage	1 864 944	9 138 204	99 375	11 102 523
TOTAL	3 364 944	18 638 204	99 375	22 102 523

La convention de relation avec l'AGEATP permet d'assurer le financement de l'école afin de contribuer au développement quantitatif et qualitatif des formations tant sur le fonctionnement pour **9,5 M€** que sur les investissements pour **1,5 M€**.

Après l'expérimentation 2019, le financement de l'ensemble des organismes de formation en apprentissage via des appels à projets a été généralisé. L'engagement pour 2020 permet d'atteindre un montant de **8,5 M€**.

En 2020, le CCCA-BTP a pu poursuivre le financement et la prise en charge des projets spécifiques au réseau des CFA-BTP gérés paritairement (SDSI, régionalisation, plan de formation exceptionnel en cofinancement avec l'OPCO de la Construction).

Détail des financements	Engagements antérieurs	Réalisé 2020
Complément financement Invt BTP CFA Brétigny		665,6 K€
Régularisations subventions sur ex. antérieurs		142,4 K€
PQP - SDSI		648,6 K€
PQP - Régionalisation		791,0 K€
PQP – Plan de formation exceptionnel		99,4 K€

Revertement quote-part cotisations à l'OPCO	Investissement	Fonctionnement	Formation	Total
OPCO de la Construction			36 465 717	36 465 717
TOTAL	0	0	36 465 717	36 465 717

Si les taux de cotisations ont été maintenus par rapport à 2019, l'État dans le cadre de la loi de finances 2020 a prévu une disposition spécifique de reversement à Constructys de 50% de la collecte Bâtiment vers la section Alternance. Une convention signée entre le CCCA-BTP et l'OPCO de la Construction en prévoit les modalités de mise en œuvre

Le reversement à l'OPCO correspond à 50% du montant encaissé au titre de 2020 sur la cotisation CCCA-BTP bâtiment arrêté sur l'état CGA au 31 mars 2021.

Le reversement catégorisé dans les aides financières de l'exercice est de 36 465 717€, ce qui porte le total des aides financières versées à 58 568 240 € pour 2020.

4.4 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est de 417 749 € provenant des revenus des placements financiers.

4.5 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de 45 838 € est généré par les produits des transferts de charges pour un montant de 129 306 € et des charges sur exercices antérieurs de 83 468€ correspondant à des factures 2019 reçues tardivement sur 2020.

4.6 IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Ce poste correspond aux impôts à taux réduit appliqués aux revenus financiers issus de la gestion du patrimoine. Le montant de la charge de l'exercice s'élève à 60 872 €.

L'activité fiscalisée dégage un résultat comptable de 40 112 € compte tenu de la facturation de frais de gestion à l'OPCO de la construction, conformément à la convention. Ce résultat ne donne pas lieu à versement d'impôt sur les sociétés compte tenu de la franchise d'impôts

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Les administrateurs de l'Association ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction.

5.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les subventions attribuées pour les projets immobiliers font l'objet de conventions d'investissements qui prévoient un droit de retour au profit du CCCA-BTP, dans le cas d'un changement d'affectation des locaux ou de cession.

À l'arrêté des comptes 2020, le projet de reconstruction de Bâtiment CFA Ille-et-Vilaine financé en 2019 fera l'objet d'un droit de retour applicable sur le produit de la revente de l'ancien CFA estimé à 4,2 M€. Le droit de retour sera de 47,11% du produit de la revente net des frais notariés et afférents aux contrôles obligatoires.

5.3 EFFECTIFS MOYENS

Catégorie	EXERCICE 2020			EXERCICE 2019			VARIATION 2020-2019		
	Emploi			Emploi			Emploi		
	CDI	CDD	Total	CDI	CDD	Total	CDI	CDD	Total
Apprentis-Contrat pro	6,57		6,57	5,59		5,59	0,00	0,98	0,98
Employés	1,00	0,00	1,00	1,00	0,17	1,17	0,00	-0,17	-0,17
Techniciens et Agents de Maîtrise	10,99	3,05	14,04	11,88	2,04	13,92	-0,89	1,01	0,12
Cadres	47,38	5,58	52,96	54,67	2,07	56,74	-7,29	3,51	-3,78
TOTAL	59,37	15,20	74,57	67,55	9,87	77,42	-8,18	5,33	-2,85
			74,57			77,42			-2,85

L'effectif moyen pour l'exercice 2020 s'élève à 74,57 salariés (59,37 contrats à durée indéterminée et 15,20 contrats à durée déterminée dont alternants). La variation entre les deux exercices est une diminution de 8,18 postes en CDI salariés ; l'augmentation par rapport à 2019 du nombre de contrats à durée déterminée (+5,33) correspond à des postes majoritairement affectés sur des projets du Plan Qualité » Performance, au remplacement de certains départs ou absences pour longue maladie.

Il y a eu 8 départs de collaborateurs en 2020 : 3 départs à la retraite et 5 ruptures conventionnelles.